

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2011

Date de convocation	19-09-2011
Date d'affichage	27-09-2011

L'AN DEUX MIL ONZE, LE VINGT SIX SEPTEMBRE

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient :

- ✂ Présents : tous les conseillers sauf,
- ✂ Absents : M. Robert FRANCOIS, Mme Marie-José MESSMER
- ✂ Excusé : M. Aurélien JACQUOT
- ✂ Représentés :
- ✂ Mme Myriam ETIENNE représentée par Mme Christine BAUMANN
- ✂ Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	15	1	16

- ✂ SECRETAIRE : Mme Arlette GEHWEILER est nommée secrétaire de séance.

ELABORATION DU PLU – AVENANT N°1

L'élaboration du plan local d'urbanisme attribuée à « Espaces et territoires » en septembre 2008 se poursuit et a nécessité la réalisation de cartographies et de réunions supplémentaires. Un avenant n°1 établi par « Espaces et territoires » pour financer des prestations supplémentaires a été approuvé par la commission d'ouverture des plis pour un montant de 4662.50 € HT.

Le Conseil municipal,
 Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché d'élaboration du PLU pour un montant de 4662.50 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

DOTATION DE SOLIDARITE

Le Maire rappelle que le Conseil général attribue une dotation de solidarité de 2500 € sur présentation de factures d'un montant minimum de 3571 € HT.

Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'attribution de la dotation de solidarité du Conseil Général au titre de l'année 2011 pour les dépenses suivantes :

- Fourniture de laine de verre aux écoles : 1630.32 € HT
- Achat de pneus pour le tracteur : 3180.48 € HT
- TOTAL : 4810.80 € HT

CONTRAT DE PRET DE 67 000 € A TAUX FIXE

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par LA CAISSE D'EPARGNE LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNES et des conditions générales des prêts,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE pour financer les dépenses communales d'investissement de l'année 2011, de contracter auprès de LA CAISSE D'EPARGNE LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNE, un emprunt de 67 000 € au taux proportionnel fixe de 4.45 % et dont le remboursement s'effectuera sur 15 ans en périodicité trimestrielle.

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'emprunt

DECIDE que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.

DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME GLOBAL 2012

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le programme global d'investissement 2012 suivant pouvant bénéficier de la dotation communale d'investissement

➤ Travaux de voirie :	56 550.00 € HT
➤ Réfection trottoirs rue Lyautey :	11 654.00 € HT
➤ Réfection de trottoirs rue Poincaré du n°16 au n°42	24 307.00 € HT
➤ Passages sécurisés :	<u>4 489.20 € HT</u>

TOTAL : 97000.20 € HT

SOLLICITE l'aide financière du Département au titre de la dotation communale d'investissement 2012 pour le financement des investissements de l'année 2012 dont le montant total s'élève à 97 000.20 € HT.

S'ENGAGE à financer la partie de la dépense non couverte par la subvention

S'ENGAGE à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages ainsi subventionnés,

ATTESTE que les travaux concernés par la demande de subvention ne sont pas commencés.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE **VIREMENT DE CREDITS SUR LE BUDGET GENERAL**

En raison des dépenses supplémentaires occasionnées par l'avenant au PLU et l'étude thermique des bâtiments communaux, il y aurait lieu d'effectuer une décision budgétaire modificative par un virement de crédits.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

art.21752 : - 6300
art 202 : + 6300

TRAVAUX EN FORET COMMUNALE

Le Maire expose qu'une consultation a été lancée pour l'attribution des lots de travaux en forêt communale.

Le conseil municipal,
Vu l'avis de la commission forêts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les lots n°1 et 2 à l'entreprise ETIENNE Frédéric aux tarifs suivants :
les bois devant être débardés pour le 15 /11/2011

N° LOT	Nature des travaux	Coût unitaire	TOTAL
LOT N°1 Parcelles 2,7,22,31	Façonnage grumes feuillues (680 m3)	7	4760
	Débardage grumes feuillues (680 m3)	5	3400
	Abattage bois 30 cm diam 20h	48	960
	Câblage bois Bordure route dép. (20h)	55	1100
	TOTAL		10220
LOT N°2 11,12,13	Façonnage grumes feuillues (680 m3)	7	4760
	Débardage grumes feuillues (680 m3)	4.7	3196
	TOTAL		7956